



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Aquitaine



2022

Rapport d'activités

Période décembre 2019 - décembre 2022

Site Natura 2000 FR7200698

Carrières de Cénac

05 55 03 29 07



cen-nouvelle-aquitaine.org



6 ruelle du Theil,
87510 Saint-Gence

Maitrise d'ouvrage

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Structure porteuse

Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Co-animateur Natura 2000

Structure :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Président :	Philippe SAUVAGE
Directeur :	Pierre SELIQUER
Responsable de l'antenne Gironde :	Carole DECKER
Chargé de mission Natura 2000 :	Pascal TARTARY
Antenne Gironde :	87 Quai des Queyries, 33100 Bordeaux

Structure :	Chambre d'agriculture de la Gironde
Président :	Jean-Louis DUBOURG
Directeur :	Thierry MAZET
Chef de service :	Laurent COURAU
Chargée de mission Natura 2000 :	Manon DANIAU
Antenne Gironde :	17 cours Xavier Arnoz - CS71305 - 33082 Bordeaux Cedex

Rédaction du bilan

Rédaction :	Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000 (CEN Nouvelle-Aquitaine) Manon DANIAU, Co-animatrice Natura 2000 (Chambre d'agriculture de la Gironde)
Relecture :	Carole DECKER, Responsable de l'antenne Gironde (CEN Nouvelle-Aquitaine)
Validation :	Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission (DDTM33)

Cartographie

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 du réseau hydrographique de la Pimpine

Illustrations

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 du réseau hydrographique de la Pimpine

Référence

TARTARY P., 2022. Bilan d'animation triennal 2019-2022 du site Natura 2000 - FR 7200804 – « Réseau hydrographique de la Pimpine ». DREAL NA, DDTM de la Gironde, CEN NA, 49 pages + annexe.

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
TABLE DES FIGURES.....	4
TABLE DES TABLEAUX.....	4
INTRODUCTION.....	5
I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB	6
A. ENJEUX ECOLOGIQUES IDENTIFIES SUR LE SITE	6
B. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	7
C. MESURES IDENTIFIEES DANS LE DOCOB POUR ATTEINDRE LES OBJTCIFS	8
II. PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB.....	10
A. APPROPRIATION DU DOCOB	10
B. INFORMATION ET COMMUNICATION SUR LES MESURES DE GESTION.....	10
1. PRISE DE CONTACT ET RENDEZ-VOUS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE	10
2. INFORMATIONS PAR VOIE DE PRESSE.....	11
3. PAGE INTERNET DEDIEE	11
4. PUBLICATION D'UNE NEWSLETTER.....	13
III. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION	14
A. ACTIONS CONTRACTUELLES	14
1. IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES, EXPLOITANTS ET AYANT DROIT	14
2. PRISE DE CONTACT AVEC LES PROPRIETAIRES, REUNIONS D'INFORMATION ET ENTRETIENS PERSONNALISES	14
3. DIAGNOSTICS D'EXPLOITATION ET PARCELLAIRE ENGAGES	15
4. CONTRATS NATURA 2000 DEPLOYES.....	16
5. CHARTE NATURA 2000 SIGNEE	20
6. MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES ENGAGEES	21
B. ACTIONS HORS CONTRAT	23
IV. SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	25
A. SUIVI DE LA REDACTION DU PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DE LA PIMPINE.....	25
V. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES.....	27
VI. EVALUATION DES MESURES DE GESTION.....	29
A. ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES.....	29
VII. BILAN ET RAPPORTAGE AUPRES DU COMITE DE PILOTAGE	31
A. BILAN ANNUEL.....	31
B. COMITE DE PILOTAGE.....	31
C. RAPPORTAGE NATIONAL SOUS L'APPLICATION SIN2.....	32
D. TRANSFERE DES DONNEES NATURALISTES AU SINP	33
E. NIVEAU D'ATTEINTE DES OBJECTIFS	34
VIII. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000	36
CONCLUSION.....	37

Table des figures

FIGURE 1 : LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA PIMPINE	5
FIGURE 2 : PAGE INTERNET DEDIEE AU SITE NATURA 2000	12

Table des tableaux

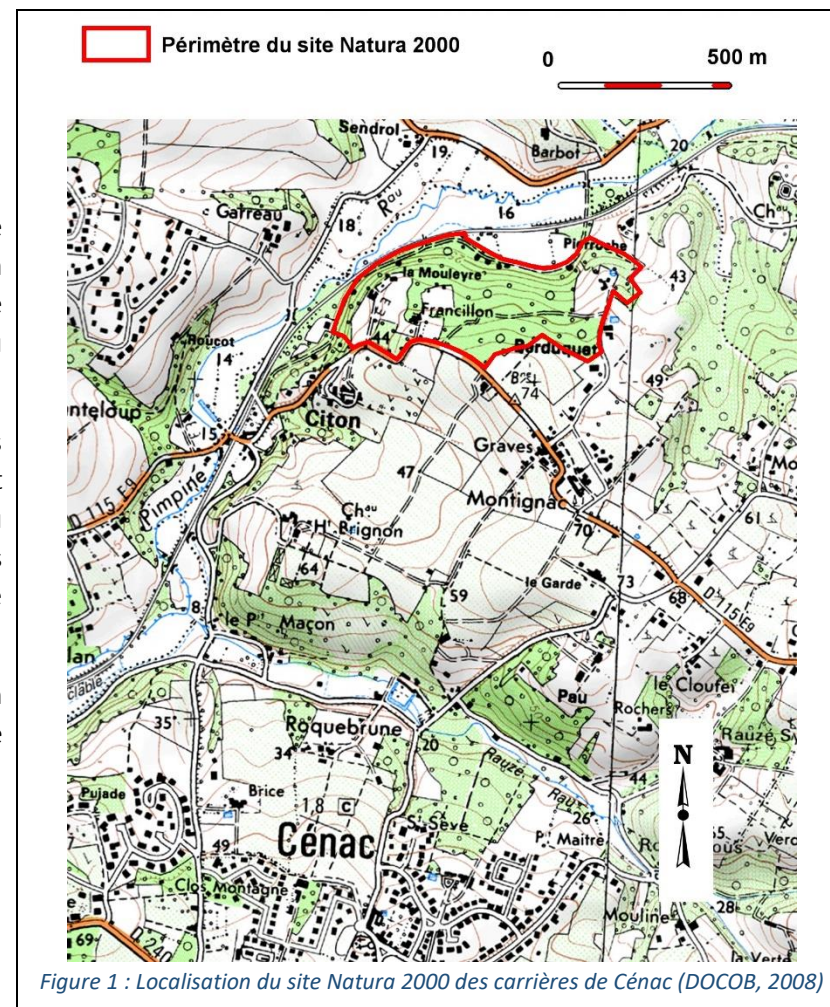
TABLEAU I : LISTE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE (SOURCE : DOCOB, 2008).....	6
TABLEAU II : AUTRES ESPECES A ENJEU SUR LE SITE (SOURCE : DOCOB).....	6
TABLEAU III : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET OBJECTIFS OPERATIONNELS ASSOCIES (SOURCE : DOCOB, 2008)	7
TABLEAU IV : ACTIONS A ENTREPRENDRE (SOURCE : DOCOB, 2008)	8
TABLEAU V : RENCONTRES ENGAGEES AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES	10
TABLEAU VI : LISTE DES ARTICLES PUBLIES SUR LA PAGE INTERNET DU SITE NATURA 2000	12
TABLEAU VII : LISTE DES NEWSLETTERS PUBLIEES.....	13
TABLEAU VIII : ETAT D'IDENTIFICATION DES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2019-2022.....	14
TABLEAU IX : ETAT DES PRISES DE CONTACT SUR LE SITE POUR LA PERIODE 2019-2022.....	14
TABLEAU X : ETAT DES DIAGNOSTICS ENGAGES SUR LE SITE SUR LA PERIODE 2019-2022	15
TABLEAU XI : ETAT DES CONTRATS NATURA 2000 ISSUS DES DIAGNOSTICS	16
TABLEAU XII : BILAN DU NOMBRE D'ENGAGEMENTS POUR SIGNER LA CHARTE NATURA 2000 SUR LE SITE	20
TABLEAU XIII : SYNTHESE DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE NATURA 2000.....	20
TABLEAU XIV : ETAT DES MAEC ISSUES DES DIAGNOSTICS.....	21
TABLEAU XV : LISTE DES PROGRAMMES FINANCES SUR LE TERRITOIRE ET CONCOURT A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	24
TABLEAU XVI : COMPATIBILITE DES ACTIONS DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU BASSIN VERSANT DE LA PIMPINE AVEC LE DOCOB DU SITE.....	25
TABLEAU XVII : SYNTHESE DE LA DEMARCHE D'EVALUATION DES INCIDENCES SUR LE SITE	27
TABLEAU XVIII : SYNTHESE DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPECES SUR LE SITE.....	29
TABLEAU XIX : SYNTHESE DES ELEMENTS DE BILAN ANNUEL.....	31
TABLEAU XX : SYNTHESE DES ELEMENTS CONCERNANT LE COMITE DE PILOTAGE ET LES COMPTE-RENDU	31
TABLEAU XXI : SYNTHESE DES MISES A JOUR DE L'APPLICATION SIN2	32
TABLEAU XXII : SYNTHESE DE LA REALISATION DES ACTIONS DU DOCOB	34

Introduction

Le site Natura 2000 des « carrières de Cénac » (FR 7200698) s'étend sur une superficie de 22,63 ha au sein de l'entité paysagère de l'Entre-deux-mers en Gironde, sur la Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers, aux portes de l'agglomération Bordelaise. Il correspond à un ensemble forestier ponctué d'un réseau de galeries souterraines propices à la conservation des chauves-souris.

Le Document d'objectifs (DOCOB), élaboré par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine a été validé lors du Comité de Pilotage (COFIL) de juillet 2008. L'Etat est porteur du DOCOB et a confié pour trois ans l'animation au groupement constitué du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine pour la partie concernant les espaces naturels et de la Chambre d'agriculture de la Gironde pour la partie relative aux actions agro-écologiques.

Le présent bilan d'animation couvre l'ensemble de la quatrième tranche d'animation de la mise en œuvre du DOCOB sur la période allant de décembre 2019 à décembre 2022. Le bilan d'activité 2021/2022 est intégré à ce document.



I. RAPPEL DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU DOCOB

A. Enjeux écologiques identifiés sur le site

Le site Natura 2000 des carrières de Cénac est caractérisé par des intérêts patrimoniaux liés à la présence d'un réseau souterraines de carrières.

Ce milieu souterrain abrite un cortège de chauves-souris d'intérêt communautaire.

Tableau I : Liste des espèces d'intérêt communautaire du site (Source : DOCOB, 2008)

Code	Nom scientifique	Enjeu de conservation	Code	Nom scientifique	Enjeu de conservation
1303	Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Moyen	1310	Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Indéterminé
1304	Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Fort	1321	Murin à oreille échancrée <i>Myotis emarginatus</i>	Fort
1305	Rhinolophe euryale <i>Rhinolophus euryale</i>	Indéterminé	1323	Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Moyen
1307	Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	Fort	1324	Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Fort
1308	Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Moyen			

Par ailleurs, d'autres espèces patrimoniales sont présentes sur le site, et apportent un intérêt complémentaire au site.

Tableau II : Autres espèces à enjeu sur le site
(Source : DOCOB)

Code	Nom scientifique	Code	Nom scientifique
60360	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	60518	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>
60383	Murin à moustaches <i>Myotis mystacinus</i>	60527	Oreillard brun <i>Plecotus austriacus</i>
60408	Murin de Natterer <i>Myotis nattereri</i>	79299	Murin d'Alcathoé <i>Myotis alcathoe</i>
60360	Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	60518	Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>
60430	Murin de Daubenton <i>Myotis daubentonii</i>		

B. Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels

Chaque espèce d'intérêt communautaire présente sur le site constitue un enjeu de conservation et de restauration. L'ensemble de ces espèces recensées sur le site constitue un enjeu au niveau national et européen.

La conservation de ces espèces à forte valeur patrimoniale dépend en grande partie des activités humaines qui sont pratiquées sur le site.

Tableau III : Objectifs de développement durable et objectifs opérationnels associés (Source : DOCOB, 2008)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Code de l'action rattachée
ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO1.1 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	GH1, GH2
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO2.1 - Suivre les colonies de chauves-souris en hiver	SE1, SE3, SE5
	OO2.2 - Suivre les conditions hygrométriques des carrières et des extérieurs	SE2
	OO2.3 - Améliorer les connaissances concernant l'utilisation des différentes cavités	SE1, SE3, SE5
	OO2.4 - Evaluer la présence hors du site du grand rhinolophe en période de reproduction	SE1, SE4, SE5
	OO2.5 - Evaluer la conservation des espèces	SE1, SE3, SE4, SE5
ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	OO3.1 - Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	VA1, AN2, AN5
ODD4 - Animer l'application du Document d'Objectifs	OO4.1 - Préparer la mise en œuvre du DOCOB	AN1, AN2, AN4, AN5
	OO4.2 - Mettre en œuvre les mesures contractuelles	AN10, AN11, AN12, AN13, AN14, AN3, AN6, AN7, AN8, AN9
	OO4.3 - Mettre en œuvre les mesures hors contrat	AN12, AN13, AN14, AN3, AN6, AN8, AN9
	OO4.4 - Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan	AN15, AN16, AN17, AN4, AN8, AN9
<p><i>Légende : ODD = Objectif de développement durable OO = Objectif opérationnel CT = action technique préparatoire</i> <i>GH = gestion des habitats ES = étude scientifique SE = suivi écologique VA = valorisation AN = animation</i></p>		

C. Mesures identifiées dans le DOCOB pour atteindre les objectifs

Tableau IV : Actions à entreprendre (Source : DOCOB, 2008)

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
GH1	Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières prioritaires	Gestion des habitats et espèces	OO1.1	ODD1
GH2	Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières non prioritaires	Gestion des habitats et espèces	OO1.1	ODD1
SE1	Suivi des populations de chiroptères des carrières	Suivi/connaissance scientifique	OO2.1, OO2.3, OO2.4, OO2.5	ODD2
SE2	Acquisition et pose de détecteurs de suivi hygrothermique (intérieur / extérieur)	Suivi/connaissance scientifique	OO2.2	ODD2
SE3	Suivi bimensuel en hiver des populations de chiroptères	Suivi/connaissance scientifique	OO2.1, OO2.3, OO2.5	ODD2
SE4	Recherche de gîtes estivaux à proximité	Suivi/connaissance scientifique	OO2.4, OO2.5	ODD2
SE5	Reprise et analyse des données de suivi	Suivi/connaissance scientifique	OO2.1, OO2.3, OO2.4, OO2.5	ODD2
VA1	Mise en place de la sensibilisation ex-situ	Animation/communication/sensibilisation	OO3.1	ODD3
AN1	Identification des ayant-droits	Autres	OO4.1	ODD4
AN2	Information et communication sur les mesures de gestion	Animation/communication/sensibilisation	OO3.1, OO4.1	ODD3, ODD4
AN3	Identification des besoins financiers	Autres	OO4.2, OO4.3	ODD4
AN4	Rédaction de la charte Natura 2000	Autres	OO4.1, OO4.4	ODD4
AN5	Prise de contact avec les ayants-droits	Autres	OO3.1, OO4.1	ODD3, ODD4
AN6	Diagnostic des parcelles	Autres	OO4.2, OO4.3	ODD4

Bilan d'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs pour la tranche d'animation 2019-2022

Code	Intitulé	Nature	Objectifs opérationnels	Objectifs de dév. dur.
AN7	Proposition de contrat	Autres	OO4.2	ODD4
AN8	Aide au montage des dossiers	Autres	OO4.2, OO4.3, OO4.4	ODD4
AN9	Suivi de l'instruction	Autres	OO4.2, OO4.3, OO4.4	ODD4
AN10	Aide à la mise en œuvre technique des mesures	Autres	OO4.2	ODD4
AN11	Suivi de la consommation financière	Autres	OO4.2	ODD4
AN12	Ingénierie financière	Autres	OO4.2, OO4.3	ODD4
AN13	Élaboration de cahier des charges techniques	Autres	OO4.2, OO4.3	ODD4
AN14	Conduite d'opération	Autres	OO4.2, OO4.3	ODD4
AN15	Bilan et évaluation des actions	Autres	OO4.4	ODD4
AN16	Organisation du COPIL	Autres	OO4.4	ODD4
AN17	Coordination des avis techniques	Autres	OO4.4	ODD4
<p><i>Légende : ODD = Objectif de développement durable OO = Objectif opérationnel CT = action technique préparatoire</i> <i>GH = gestion des habitats ES = étude scientifique SE = suivi écologique VA = valorisation AN = animation</i></p>				

II. PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB

A. Appropriation du DOCOB

Les nouveaux animateurs du site n'ont pas participé en 2008 à l'élaboration du DOCOB du site, en conséquence, un jour d'appropriation du DOCOB ont été nécessaires pour chacun des deux animateurs.

Cette action s'étend également à la connaissance des acteurs locaux, des enjeux prioritaires et des mesures proposées sur le site.

B. Information et communication sur les mesures de gestion

Une multitude d'actions est présentée dans cette partie, qui couvre toutes les actions d'information et de sensibilisation qui sont entreprises par les animateurs et qui concourent à la bonne prise en compte des enjeux du site auprès des acteurs du territoire.

1. Prise de contact et rendez-vous avec les collectivités locales et les acteurs du territoire

Les élus sont les premiers relais auprès des administrés qui pourraient être concernés par Natura 2000. Aussi, afin de faciliter les échanges et la compréhension de la politique Natura 2000, l'animateur Natura 2000 est resté à la disposition des mairies pour proposer des réunions d'information auprès des élus directement en mairie. Cette action a été contrariée par la crise sanitaire. Au-delà de cela, l'animateur est resté attentif à toutes les sollicitations du territoire et notamment avec le syndicat de rivière.

Tableau V : Rencontres engagées avec les collectivités locales

Tranche d'animation	Date	Collectivités locales ou syndicats intercommunales	Interlocuteur	Thématique	Résultat
2019-2020	20/02/2020	SIETRA	Ghislain PONCIN	Plan pluriannuel de gestion du bassin versant	Invitation au comité de pilotage de lancement
	08/12/2020	SIETRA	Ghislain PONCIN	Plan pluriannuel de gestion du bassin versant	Invitation au comité de pilotage de restitution du diagnostic
	08/12/2020	CC PE2M	Hugo MOLINIER	Plan paysage de la collectivité	Invitation au comité de pilotage

Tranche d'animation	Date	Collectivités locales ou syndicats intercommunales	Interlocuteur	Thématique	Résultat
2020-2021	28/06/2021	SIETRA	Ghislain PONCIN	Plan pluriannuel de gestion du bassin versant	Invitation au comité de pilotage
	26/04/2021	SMEAG	-	PAPI de la Garonne Girondine	Invitation au comité de pilotage
2021-2022	01/07/2022	SIETRA	Gishlain PORCIN	PPG Bassin versant de la Pimpine	Validation PPG
	12/07/2022	SIETRA	Gishlain PORCIN	Diagnostic parcellaire SIETRA	Proposition de contrat

2. Informations par voie de presse

Aucune information ou sollicitation n'a été formulée.

3. Page internet dédiée

Pour permettre un accès rapide des éléments constitutifs du site, le CEN Nouvelle-Aquitaine a proposé une nouvelle page web de présentation du site Natura 2000. Cette page est maintenant uniformisée à l'échelle de l'ensemble des sites Natura 2000 animés par le CEN Nouvelle-Aquitaine. Plus adaptée aux exigences du moment en matière de sites internet, cette page intègre de nouvelles rubriques et permet de :

- suivre toutes les actualités du site ;

- s'informer sur le réseau Natura 2000 ;
- découvrir le site des carrières de Cénac (cartographie, habitats naturels, espèces) ;
- découvrir les outils de gestion disponibles pour restaurer les milieux ;
- s'informer sur l'évaluation des incidences Natura 2000 et trouver toutes les ressources nécessaires à l'instruction du projet ;
- télécharger les documents de référence concernant le site ;
- contacter l'animateur.

Il est important de noter que ce site est transférable en cas de changement d'animateur. Le site est opérationnel depuis début 2021 et peut être visité à l'adresse suivante : <https://carrieres-cenac.fr/>



Figure 2 : Page internet dédiée au site Natura 2000

Des mises à jour régulières ont été faites, notamment après chaque comité de pilotage pour ajouter les derniers documents validés en séance (présentation, compte rendu et rapport d'activité). Au fil de l'année, des articles d'actualité autour de Natura 2000 sont publiés, la liste est présentée ci-dessous (les mises à jour 2022 sont présentées sous la forme d'un encart spécifique).

Tableau VI : Liste des articles publiés sur la page internet du site Natura 2000

Date	Titre de l'article	Résumé
15/01/2021	Mise en ligne de la présentation faite en COPIL	Téléchargement du document
10/06/2021	Le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine, accompagne le développement rural de la biodiversité, au travers d'une animation foncière en lien avec les partenaires du territoire	Présentation de l'animation foncière développée par le CEN dans le cadre de la mission confiée par la Région au travers de la feuille de route Néo Terra
01/11/2021	La page internet du site Natura 2000 fait peau neuve	Présentation de la page internet du site Natura 2000
03/11/2021	Les MAEC, un outil à destination des agriculteurs	Présentation des MAEC
08/11/2021	Les contrats Natura 2000 : Pour qui ? Pourquoi ?	Présentation des contrats disponibles sur le site
10/11/2021	La Charte Natura 2000	Présentation de la Charte Natura 2000 du site

Date	Titre de l'article	Résumé
15/12/2021	Lettre des élus Natura 2000	Lettre nationale de liaison entre tous les élus participant à la mise en œuvre de Natura 2000
17/01/2022	Dotation biodiversité 2022 – Conditions d'attribution	Présentation des conditions d'attribution de la dotation de biodiversité inscrite à la loi de finance 2022
23/02/2022	Les 30 ans de Natura 2000	Présentation de la conférence ministérielle célébrant les 30 ans du réseau Natura 2000 et accès à la déclaration de Strasbourg sur le sujet
16/08/2022	Dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales – 2022	Présentation des communes attributives de la dotation de biodiversité inscrite à la loi de finance 2022
06/06/2022	Bruxelles valide le plan stratégique national français	Information concernant la validation par l'Union européenne du plan de déclinaison de la politique agricole commune en France.

4. Publication d'une newsletter

Dans le cadre d'une volonté de réduire les publications papiers, et dans le but de pouvoir toucher plus de monde à moindre coût, nous avons proposé la publication d'une newsletter à fréquence variable dont vous trouverez ci-dessous la synthèse des publications.

Tableau VII : Liste des newsletters publiées

Date	Article présenté	Nombre de destinataire
Novembre 2021	Présentation de la page internet du site	30
	Présentation des MAEC	
	Présentation des contrats Natura 2000	
	Présentation de la Charte Natura 2000	
	Présentation du Comité de pilotage	
	L'Animation foncière du CEN NA	
	La mission inter-réseau Natura 2000	
	Présentation vidéo pédagogique de Natura 2000	
	Présentation du groupement d'animateurs	

III. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION

A. Actions contractuelles

1. Identification des propriétaires, exploitants et ayant droit

Pour l'animation agricole, la Chambre d'agriculture a identifié la première année (2019) les principaux agriculteurs du site Natura 2000, ainsi que les îlots PAC à proximité du périmètre du site, à une distance de 500 mètres. Cette cartographie des exploitations est mise à jour régulièrement aux grès des rencontres et des sollicitations.

Pour l'animation des contrats et des chartes, le CEN-NA s'appuiera sur l'identification des exploitants comme décrit au-dessus, ainsi que sur son réseau de connaissance et des opportunités de rencontre.

Tableau VIII : Etat d'identification des propriétaires et exploitants sur le site pour la période 2019-2022

Période	Nombre de propriétaire identifié	Nombre de parcelles	Surface	Part du site Natura 2000
2019-2021	11	n.c.	404,61 ha	Marginale car essentiellement des propriétés agricoles en marge du site Natura 2000
2022	2	n.c.	90 ha	0 % car exclusivement des propriétés sur le bassin versant du site Natura 2000
Synthèse 2019-2022	13	n.c.	494,61 ha	0 % car exclusivement des propriétés sur le bassin versant du site Natura 2000

2. Prise de contact avec les propriétaires, réunions d'information et entretiens personnalisés

Tableau IX : Etat des prises de contact sur le site pour la période 2019-2022

Période	Nombre de prise de contact	Part de réalisé par rapport à l'identification	Nombre contact positif	Part du positif par rapport à l'identification	Part du positif par rapport aux prises de contact
2019-2021	11	100%	4	36%	36%
2022	2	100%	2	100%	100%
Synthèse 2019-2022	13	100%	6	46%	46%

3. Diagnostics d'exploitation et parcellaire engagés

Dans l'hypothèse où le propriétaire ou l'exploitant souhaite s'engager dans un contrat Natura 2000 ou une MAEC, l'animateur réalise un diagnostic préalable des parcelles concernées pour confirmer les enjeux et déterminer les mesures du DOCOB à appliquer.

En cas de besoin, l'animateur propose l'adaptation des cahiers des charges des mesures contractuelles aux réalités des parcelles concernées, dans les limites prévues par le DOCOB.

Tableau X : Etat des diagnostics engagés sur le site sur la période 2019-2022

Période	Nombre de diagnostic	Nombre de parcelle	Part du parcellaire du site	Surface	% de la surface totale du site	Type de contractualisation possible
2019-2021	4	24	0 %	47,86 ha	0 %	Contrat Natura 2000 / Charte / MAEC
		2	0 %	2,86 ha	0 %	Contrat Natura 2000 / Charte
		78	0 %	140,61 ha	0 %	MAEC
2022	2	10	0 %	13,89 ha	0 %	Contrat Natura 2000 / Charte
		65	0 %	76,11 ha	0 %	MAEC
Synthèse 2019-2022	6	180	0 %	281,33 ha	0 %	-

4. Contrats Natura 2000 déployés

Tableau XI : Etat des contrats Natura 2000 issus des diagnostics

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
Précédente tranche	-	-	-	-	-	-	-	-
2019-2021	COLTER1	Entretien des prairies (hors SAU) par la fauche	Latresne	Chiroptères	2,53 ha	n.c.	6 135,00 €	En attente de positionnement / Action hors site
		Entretien des prairies (hors SAU) par le pâturage extensif	Latresne	Chiroptères	2,53 ha	n.c.	7 337,00 €	
		Entretien de la ripisylve et enlèvement des embâcles	Latresne	Chiroptères.	1 874 ml	n.c.	1 030,00 €	
		Entretien des milieux semis ouverts (hors SAU) par gyrobroyage	Latresne	Chiroptères	2,53 ha	n.c.	3 795,00 €	
		Entretien des haies existantes	Latresne	Chiroptères.	600 ml	n.c.	7 800,00 €-	
		Restauration de la ripisylve et de la végétation de berges	Latresne	Chiroptères.	1 874 ml	n.c.	14 992,00 €	
	PROCAR1	GE1.1 - Entretien des prairies (hors SAU) par la fauche	Carignan de Bordeaux	Chiroptères	4,66 ha	n.c.	11 300,00 €	
		GE2.7 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Carignan de Bordeaux	Chiroptères	10,24 ha	n.c.	n.c.	
2022	COLTER3	GE1.1 - Entretien des prairies (hors SAU) par la fauche	Sadirac	Chiroptères	1,47 ha		3 564,75 €	

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
		GE1.1 - Entretien des prairies (hors SAU) par la fauche	Lignan de Bordeaux	Chiroptères	5,30 ha		12 852,50 €	En attente de positionnement / Action hors site
		GE1.1 - Entretien des prairies (hors SAU) par la fauche	Latresne	Chiroptères	4,33 ha		10 500,25 €	
		GE1.2 - Entretien des mégaphorbiaies	Sadirac	Chiroptères.	1,47 ha		3 564,75 €	
		GE1.2 - Entretien des mégaphorbiaies	Lignan de Bordeaux	Chiroptères.	5,30 ha		12 852,50 €	
		GE1.2 - Entretien des mégaphorbiaies	Latresne	Chiroptères.	4,33 ha		10 500,25 €	
		GE1.3 - Entretien des prairies (hors SAU) par le pâturage extensif	Sadirac	Chiroptères.	1,47 ha		4 263,00 €	
		GE1.3 - Entretien des prairies (hors SAU) par le pâturage extensif	Lignan de Bordeaux	Chiroptères.	5,30 ha		15 370,00 €	
		GE1.3 - Entretien des prairies (hors SAU) par le pâturage extensif	Latresne	Chiroptères.	4,33 ha		12 557,00 €	
		GE1.6 - Entretien de la ripisylve et enlèvement des embâcles	Sadirac	Chiroptères.	2,39 ha	?	8 € HT/ml	

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
		GE1.6 - Entretien de la ripisylve et enlèvement des embâcles	Lignan de Bordeaux	Chiroptères.	1,52 ha	?	8 € HT/ml	
		GE1.6 - Entretien de la ripisylve et enlèvement des embâcles	Latresne	Chiroptères.		?	8 € HT/ml	
		GE2.7 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Sadirac	Chiroptères.	2,39 ha		4 780,00 €	
		RE1.3 - Restauration de la ripisylve et de la végétation de berges	Sadirac	Chiroptères.	2,39 ha	?	8 € HT/ml	
		RE1.3 - Restauration de la ripisylve et de la végétation de berges	Lignan de Bordeaux	Chiroptères.	1,52 ha	?	8 € HT/ml	
		RE1.3 - Restauration de la ripisylve et de la végétation de berges	Latresne	Chiroptères.		?	8 € HT/ml	
Synthèse 2019-2022	-	GE1.1 - Entretien des prairies (hors SAU) par la fauche	-	-	13,63 ha	n.c.	33 052,75 €	En attente de positionnement / Action hors site
	-	GE1.2 - Entretien des mégaphorbiaies	-	-	11,10 ha	n.c.	26 917,75 €	
	-	GE1.3 - Entretien des prairies (hors SAU) par le pâturage	-	-	13,63 ha	n.c.	33 052,75 €	

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/12/2022
		extensif						
	-	GE1.6 - Entretien de la ripisylve et enlèvement des embâcles	-	-	3,91 ha	n.c.	1 030,00 €	
	-	GE2.4 - Entretien des milieux semis ouverts (hors SAU) par gyrobroyage	-	-	2,53 ha	n.c.	3 795,00 €	
	-	GE2.7 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	-	-	2,39 ha	n.c.	4 780,00 €	
	-	GE2.8 - Entretien des haies existantes	-	-	600 ml	n.c.	7 800,00 €-	
	-	RE1.3 - Restauration de la ripisylve et de la végétation de berges	-	-	3,91 ha	n.c.	14 992,00 €	
	-	RE2.2 - Restauration de la diversité physique des cours d'eau et de leur dynamique	-	-	563 ml	n.c.	A chiffrer sur devis.	

5. Charte Natura 2000 signée

Tableau XII : Bilan du nombre d'engagements pour signer la charte Natura 2000 sur le site

Période	Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Concrétisation	% de concrétisation	Surface engagée	% de la surface totale du site
Tranche précédente	Propriétaire	-	-	-	-	-
	Acteur socio-économique	1	1	100%	-	-
2019/2021	Propriétaire	11	0	0%	-	-
	Acteur socio-économique	11	1	9%	-	-
2022	Propriétaire	0	0	0	-	-
	Acteur socio-économique	2	1	50%	-	-
Synthèse 2019/2022	Propriétaire	11	0	0%	-	-
	Acteur socio-économique	13	2	15%	-	-

Tableau XIII : Synthèse des signataires de la charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
ASSXX1	2017/2022	-	Milieux aquatiques Milieux humides temporaires	-	-
ASSXX2	2020/2025	-	-	Naturaliste	-
COLTER3	2022/2027	-	-	Collectivité territoriale	-
<i>Légende :</i> AGR = Agriculteur ASS = Association TAR = Targon LAR = Laroque					

6. Mesures agro-environnementales et climatiques engagées

Tableau XIV : Etat des MAEC issues des diagnostics

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Etat d'avancement au 31/12/2022
Précédente tranche	-	-	-	-	-	-	-
2019-2021	AGRCAR1	Entreprendre un retard de fauche	Carignan de Bordeaux	Prairies de fauches	4,66 ha	6 %	En attente de positionnement
		Ajuster la pression de pâturage	Carignan de Bordeaux	Prairies humides / prairies paturées	44,73 ha	61 %	En attente de positionnement
		Maintien des arbres isolés	Carignan de Bordeaux	Arbres isolés	n.c.	-	En attente de positionnement
	COLTER1	Entreprendre un retard de fauche	Latresne	Prairies humides / prairies de fauche	1,55 ha	2 %	En attente de positionnement
		Mise en place d'un paillage végétal ou biodégradable	Latresne	Maraichage	2,86 ha	-	En attente de positionnement
2022	AGRLIG1	Entreprendre un retard de fauche	Lignan de Bordeaux	Prairie	30,59 ha	42 %	En attente de positionnement
		Absence totale de fertilisation minérale et organique	Lignan de Bordeaux	Prairie	30,59 ha	42 %	En attente de positionnement
		Mise en défens temporaire de milieux remarquables	Lignan de Bordeaux	Prairie	6,14 ha	-	En attente de positionnement
		Restauration et entretien de mare	Lignan de Bordeaux	Mares	2 mare	-	En attente de positionnement
		Ouverture d'un milieu en déprise	Lignan de Bordeaux	Prairie	13,89 ha	-	En attente de positionnement

Bilan d'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs pour la tranche d'animation 2019-2022

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Etat d'avancement au 31/12/2022
		Ajuster la pression de pâturage	Lignan de Bordeaux	Prairie	13,89 ha	19 %	En attente de positionnement
		Absence de pâturage hivernal	Lignan de Bordeaux	Prairie	13,89 ha	19 %	En attente de positionnement
		Maintien de l'ouverture	Lignan de Bordeaux	Prairie	13,89 ha	-	En attente de positionnement
	COLTER3	Entreprendre un retard de fauche	Sadirac, Lignan de Bordeaux, Latresne	Prairie	13,89 ha	19 %	En attente de positionnement
		Absence de pâturage hivernal	Sadirac, Lignan de Bordeaux, Latresne	Prairie	10,32 ha	19 %	En attente de positionnement
		Mise en défens temporaire de milieux remarquables	Sadirac, Lignan de Bordeaux, Latresne	Prairie	2,457 ha	-	En attente de positionnement
		Entretien de ripisylve	Lignan de Bordeaux,		1 475 ml	-	En attente de positionnement
Synthèse 2019-2022	-	Entreprendre un retard de fauche	-	-	50,69 ha	69%	En attente de positionnement
	-	Ajuster la pression de pâturage	-	-	58,62 ha	79%	En attente de positionnement

Période	Identifiant propriétaire	Code et dénomination de l'action	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Etat d'avancement au 31/12/2022
-	-	Maintien des arbres isolés	-	-	n.c.	-	En attente de positionnement
-	-	Mise en place d'un paillage végétal ou biodégradable	-	-	2,86 ha	-	En attente de positionnement
-	-	Absence totale de fertilisation minérale et organique	-	-	30,59 ha	42%	En attente de positionnement
-	-	Mise en défens temporaire de milieux remarquables	-	-	8,597 ha	-	En attente de positionnement
-	-	Restauration et entretien de mare	-	-	2 mare	-	En attente de positionnement
-	-	Ouverture d'un milieu en déprise	-	-	13,89 ha	-	En attente de positionnement
-	-	Absence de pâturage hivernal	-	-	24,21 ha	33%	En attente de positionnement
-	-	Maintien de l'ouverture	-	-	13,89 ha	-	En attente de positionnement
-	-	Entretien de ripisylve	-	-	1 475 ml	-	En attente de positionnement

B. Actions hors contrat

Les mesures « hors contrat » constituent des actions transversales qui participent à la mise en œuvre du DOCOB. Elles n'entrent pas pour autant dans le champ du contrat Natura 2000 (ex. actions préparatoires au contrat, expertises, communication, amélioration des connaissances, suivi des mesures de gestion...).

Par ailleurs, certaines de ces actions pourront être réalisées directement par l'animateur (en régie) alors que pour d'autres, l'animateur devra faire appel à un prestataire extérieur. Du fait d'un besoin de mutualisation des actions portant sur une même thématique, certaines actions (inventaires, suivis écologiques...) pourront être confiées directement par l'Etat à une ou plusieurs structures qui interviendront sur plusieurs sites Natura 2000.

Dans ce cadre, l'animateur sera plus particulièrement chargé de :

- l'ingénierie financière : En fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à rechercher les financements nécessaires pour chaque action « hors contrat » (Etat, Europe, Agence de l'Eau, Collectivités). Puis, en fonction des plans de financement arrêtés avec les divers partenaires concernés, l'animateur sera chargé de réaliser le montage des dossiers de financements et s'assurera, par des échanges réguliers avec les financeurs, de l'état d'avancement de leur procédure d'instruction.
- l'élaboration des cahiers des charges techniques et préparation des marchés d'assistance ou de sous-traitance : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, en fonction du travail déjà réalisé dans le cadre du DOCOB, l'animateur s'attachera à préciser ou rédiger le cahier des charges techniques pour chaque mesure de gestion « hors contrat ». Les actions réalisées dans le cadre de la mission d'animation seront détaillées et chiffrées lors de la proposition technique et financière. Les cahiers des charges techniques pourront ensuite être précisés au cours de l'animation ;
- la conduite d'opérations : Que l'opération soit réalisée en régie ou non, l'animateur s'attachera à conduire les opérations programmées, en veillant notamment au respect des cahiers des charges et des calendriers de travail. Certaines actions non contractuelles pourront être prévues dans le cadre de l'animation. Leur montant, hors actions d'information et de communication sur les mesures de gestion, n'excédera pas 15 % du montant total du projet. Les inventaires complémentaires et les actions d'amélioration des connaissances, à réaliser hors du cadre de la mission courante d'animation, feront l'objet de demandes complémentaires de financement.

Nous estimons que le montage de ces projets est du ressort de l'animation territoriale du CEN-NA et de la Chambre d'Agriculture. Durant cette période, les animateurs et ses partenaires ont déposés les programmes détaillés dans le tableau ci-dessous.

Tableau XV : Liste des programmes financés sur le territoire et concourent à la mise en œuvre des actions du DOCOB

Période	Programme	Porteur	Type de financement	Objectif de développement durable du DOCOB	Objectif opérationnel
Précédente tranche	-	-	-	-	-
2019-2021	Stratégie d'acquisition d'espaces naturels	CEN NA	Feuille de route Néo Terra de la Région	Tous les objectifs	Tous les objectifs
2022	Stratégie d'acquisition d'espaces naturels	CEN NA	Feuille de route Néo Terra de la Région	Tous les objectifs	Tous les objectifs

IV. SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

A. Suivi de la rédaction du plan de gestion pluriannuel de gestion du bassin versant de la Pimpine

L'année 2021/2022 a été marquée par le lancement de l'élaboration du **plan pluriannuel de gestion du bassin-versant de la Pimpine**, piloté par le SIETRA. Dans ce cadre, l'animateur a participé à un comité technique pour favoriser l'intégration des enjeux Natura 2000 dans la démarche de définition des objectifs. De plus l'animateur a participé à plusieurs comités techniques et de pilotages autour des problématiques (inondation, dégradation de la qualité de l'eau...).

D'une façon générale, la majorité des mesures déployées dans le cadre d'un plan pluriannuel de gestion de bassin versant est favorable à la conservation de la biodiversité et plus précisément des chauves-souris. Le détail de la compatibilité des deux documents est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau XVI : Compatibilité des actions du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Pimpine avec le DOCOB du site

Actions inscrites dans le plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Pimpine	Convergence possible
Recharge granulométrique	NON
Réalisation de banquettes ou d'épis végétaux	Indirecte
Restauration du lit dans son talweg	NON
Aménagement de point d'abreuvement	Indirecte
Mise en place de clôture	NON
Mise en place de passerelle à bétail	NON
Plantation de ripisylve sur les secteurs à faible régénération ou les secteurs d'érosion	Indirecte
Favoriser la régénération spontanée	Indirecte
Gestion équilibrée de la ripisylve (diversité âge, strates espèces)	Indirecte
Gestion des espèces végétales indésirables aquatiques	Indirecte
Gestion des espèces végétales indésirables de berge	Indirecte
Suppression de petits seuils transversaux isolés	NON
Etude et travaux de restauration de la continuité écologique (ouvrage routier, moulin ou étang)	NON
Travaux de restauration de la continuité écologique des ouvrages de franchissement	NON
Remplacement d'ouvrage de franchissement	NON
Gestion des zones d'intérêt écologique/hydraulique	NON
Restauration et entretien des annexes ou chenaux hydrauliques	NON
Suppression des merlons de curage	NON

Actions inscrites dans le plan pluriannuel de gestion du bassin versant de la Pimpine	Convergence possible
Concertation pour la gestion au cas par cas des problématiques d'érosion	NON
Restauration naturelle de la berge (retalutage et/ou plantation)	Indirecte
Mise en place de station de mesure de niveau d'eau	NON
Modélisation hydraulique de la Pimpine et l'aval des affluents pour intégrer l'évènement de référence du 17 juin 2021	NON
Restauration des zones d'expansion des crues	Indirecte
Retrait de clôture en travers	Indirecte
Retrait sélectif d'embâcle gênant	NON
Suppression/traitement des dépôts/décharges situés dans les lits mineur et majeur	Indirecte
Entretien des quatre bassins de rétention	Indirecte
Mise à jour et tenue des documents relatifs à la vie des aménagements hydrauliques	NON
Acquisition foncière des parcelles	Indirecte
Mise à jour de l'autorisation des ouvrages en tant qu'aménagement hydraulique	NON
Identifications et préservation des sources et points d'eau	Indirecte
Travaux de mise en conformité des plans d'eau	NON
Animation visant à la suppression des rejets polluants domestiques, urbains, agricoles et industriels	Indirecte
Réalisation de suivis physico-chimiques et chimiques	NON
Réalisation de suivi hydrobiologique	NON

V. ASSISTANCE A L'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES

Dans le cadre de l'application du régime d'évaluation des incidences, la structure animatrice est chargée :

- d'assurer l'information des porteurs de projets dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidence Natura 2000 de leur projet sur le site. Elle communique les inventaires et toutes données nécessaires à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables. L'animateur pourra notamment transmettre aux porteurs de projets le résumé non technique du DOCOB, afin qu'ils identifient les principaux enjeux de conservation du site et les précautions à prendre,
- de répondre aux demandes ponctuelles des administrations sur des dossiers d'études d'incidences Natura 2000 concernant le site,
- de réaliser une veille locale relative à l'émergence de nouveaux plans, programmes, projets ou interventions pouvant avoir une incidence sur l'intégrité du site Natura 2000. Cette veille permet d'alerter, si cela se justifie, les services de l'Etat et les développeurs, acteurs économiques et collectivités locales sur les enjeux liés à la nécessaire prise en compte de Natura 2000 dans la conception de ces plans, programmes, projets ou interventions envisagés sur le territoire du site ou à proximité.

Le tableau suivant fait état des évaluations d'incidence sur lesquels l'animateur est intervenu.

Tableau XVII : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Tranche antérieure							
2019-2021	Projet 1	Etude d'impact	Construction d'un lotissement	Cénac	n.c.	-	Favorable
	Projet 2	Schéma	PLU	Cénac	-	-	Favorable
	Projet 3	Cas par cas	Construction d'un lotissement	St Genès de Lombaud	-	-	?
	Projet 4	Loi sur l'eau	Construction d'un lotissement	Le Lignan de Bordeaux	2	Hors site	Demande de précision sur les espèces
	Projet 5	Loi sur l'eau	Ouvrage de franchissement	Carignan de Bordeaux	-	-	Favorable
2022	Projet 6	Procédure évaluation environnementale	Révision du PLU	Latresne	-	-	-

Bilan d'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs pour la tranche d'animation 2019-2022

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
		des plans et programmes					
	Projet 7	Loi sur l'eau	Construction d'un collège	Fargues-St-Hilaire	5	Hors site	En cours d'instruction
<i>Légende : n.r. = non renseigné</i>							

VI. EVALUATION DES MESURES DE GESTION

A. Etat de conservation des habitats et des espèces

Il s'agit ici de donner des tendances plutôt que de répondre précisément sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, d'autant que ces évaluations répondent à des protocoles et des critères scientifiques très précis qui n'ont pas été mises en œuvre dans le cadre de l'animation.

Tableau XVIII : Synthèse de l'état de conservation des habitats et des espèces sur le site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
Espèces d'intérêt communautaire						
1303 - Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Non renseigné	Moyen	↘	↘	Mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 - Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Non renseigné	Mauvais	↗	↗	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats ¹
1308 - Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Non renseigné	Moyen	↗	↗	Bon	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats ²
1310 - Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Non renseigné	Indéterminé	↘	↘	Indéterminé	Perspective négative aux regards des évolutions nationales ³
1321 - Murin à oreille échancrée <i>Myotis emarginatus</i>	Non renseigné	Mauvais	↗	↗	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats ⁴

¹ Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

² Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

³ Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

⁴ Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1323 - Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Non renseigné	Moyen	↘	↘	Mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales ⁵
1324 - Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Non renseigné	Mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales ⁶

⁵ Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

⁶ Bas Y, Kerbiriou C, Roemer C & Julien JF (2020, June) Bat population trends. Muséum national d'Histoire naturelle. Retrieved from <https://croemer3.wixsite.com/teamchiro/population-trends>

VII. BILAN ET RAPPORTAGE AUPRES DU COMITE DE PILOTAGE

A. Bilan annuel

Une fois par an, chaque animateur établira une évaluation des actions menées sur le site du point de vue technique, scientifique (type de mesures souscrites, habitats concernés, effets éventuellement observés, difficultés rencontrées...), financier et sur les volets de la concertation. Si nécessaire, il formulera des préconisations vis-à-vis de certaines mesures (adaptation du cahier des charges par exemple). Cette synthèse permettra notamment d'adapter l'animation en fonction des éléments observés et d'ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000.

Lors de chaque année d'animation, en fonction des observations issues des synthèses de suivi et des données d'évaluation des effets des actions, l'animateur établira un bilan général de la situation du site en matière d'effort, de résultats, et d'efficacité des actions conduites.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.

Tableau XIX : Synthèse des éléments de bilan annuel

Période	Date de diffusion	Nombre de page	Remarques
2020	20 mai 2021	26	-
2021	04 février 2022	47	-
2022		38	Le présent document

B. Comité de pilotage

La structure animatrice sera chargée de préparer et d'animer une réunion du comité de pilotage pour rendre compte de l'état des réalisations de l'année « n-1 » et du programme d'activités de l'année « n ». Ce comité sera présidé par le sous-Préfet d'arrondissement ou son représentant.

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des éléments sur ce paragraphe.

Tableau XX : Synthèse des éléments concernant le comité de pilotage et les compte-rendu

Période	Date du COPIL	Type de COPIL	Date de diffusion du compte rendu	Remarques
2020	27/11/2020	Lancement de la deuxième tranche d'animation	12/04/2021	Présentation en visioconférence au regard de la situation sanitaire liée au COVID
2021	26/01/2022	Ordinaire	03/02/2022	Présentation en présentiel

Période	Date du COPIL	Type de COPIL	Date de diffusion du compte rendu	Remarques
2022	08/12/2022	Clôture de la deuxième tranche d'animation		Présentation en présentiel

C. Rapportage national sous l'application SIN2

L'application SIN2 apporte à l'ensemble des utilisateurs une **base nationale unique et centralisée de données pour le suivi et la gestion du réseau des sites Natura 2000**. Ce système d'information **améliore et enrichit les échanges de données** entre les différents acteurs du réseau, tout au long de la vie d'un site.

Les **opérateurs et animateurs de sites Natura 2000, et les services déconcentrés de l'Etat** renseignent les données issues de la gestion administrative et technique des sites Natura 2000.

Tableau XXI : Synthèse des mises à jour de l'application SIN2

Période	Date de mise à jour de SIN2	Opérateur	Type de mise à jour
2020	27 avril 2020	Mme MALINVAUD	Objectifs opérationnels
	3 juillet 2020	Pascal LANDIER	Suivi DOCOB
	20 octobre 2020	Pascal TARTARY	Organisme animateur Convention d'animation Suivi COPIL Objectifs de développement durable Gestion des mesures Gestion des habitats d'espèces Actions d'animation
	23 octobre 2020	Pascal TARTARY	Adhésion à la charte
2021	-	-	-
2022	29 mars 2022	Pascal LANDIER	Personnel référent

Période	Date de mise à jour de SIN2	Opérateur	Type de mise à jour
	22 juin 2022	Opérateur GUENEL	Import FSD
	18 octobre 2022	Opérateur LAFON	Charte
	25 novembre 2022	Pascal TARTARY	Suivi COPIL

D. Transfère des données naturalistes au SINP

Le système d'information de l'inventaire national du patrimoine naturel (SINP) est un dispositif partenarial entre le Ministère chargé de l'environnement, l'Office Français de la Biodiversité, le Muséum National d'Histoire Naturelle, les associations, les collectivités territoriales, les établissements publics ou privés et les services déconcentrés de l'État. Il vise à favoriser une synergie entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données géolocalisées relatives à l'inventaire du patrimoine naturel (biodiversité et géodiversité).

Le SINP a pour objet de structurer les connaissances sur la biodiversité : espèces (faune, flore, fonge) d'une part, habitats naturels ou semi-naturels d'autre part, et la géodiversité, afin de mettre à disposition ces connaissances au plus grand nombre (et selon les réglementations en vigueur). Il couvre l'ensemble du territoire national (métropole et outre-mer) et porte sur le domaine terrestre comme marin.

Au travers de son outil de centralisation des données (Kollect), le CEN Nouvelle-Aquitaine télé-verse automatiquement ses observations naturalistes aux plateformes régionales du SINP : l'Observatoire de la biodiversité végétale (OBV) et l'Observatoire de la faune en Nouvelle-Aquitaine (FAUNA). Les données sont ensuite remontées au niveau national.

E. Niveau d'atteinte des objectifs

Tableau XXII : Synthèse de la réalisation des actions du DOCOB

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires
ODD1 - Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial	OO1.1 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	GH1 - Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières prioritaires	Gestion des habitats et espèces	2 accès	0%	Propriétaires non favorables à la sécurisation du site
		GH2 - Mise en place d'un périmètre de protection ou de grilles et information sur les carrières non prioritaires	Gestion des habitats et espèces	6	0%	La décision a été prise de ne pas intervenir sur les carrières non prioritaires avant d'avoir réalisé l'action GH1
ODD2 - Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces	OO2.1 - Suivre les colonies de chauves-souris en hiver	SE1 - Suivi des populations de chiroptères des carrières	Suivi/connaissance scientifique	3 fois par an	33%	Population suivie uniquement en hibernation
		SE3 - Suivi bimensuel en hiver des populations de chiroptères	Suivi/connaissance scientifique	6 fois par an	16%	Population suivie une fois durant l'hiver
		SE5 - Reprise et analyse des données de suivi	Suivi/connaissance scientifique	1	100%	Réalisé
	OO2.2 - Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs	SE2 - Acquisition et pose de détecteurs de suivi hygrothermique (intérieur / extérieur)	Suivi/connaissance scientifique	2	100%	Réalisé
	OO2.3 - Améliorer les connaissances concernant	SE1 - Suivi des populations de chiroptères des carrières	Suivi/connaissance scientifique	3 fois par an	33%	Population suivie uniquement en hibernation

Bilan d'animation de la mise en œuvre du document d'objectifs pour la tranche d'animation 2019-2022

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Actions	Type de mise en œuvre	Indicateur de réalisation	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires
	l'utilisation des différentes cavités	SE3 - Suivi bimensuel en hiver des populations de chiroptères	Suivi/connaissance scientifique	6 fois par an	16%	Population suivie une fois durant l'hiver
		SE5 - Reprise et analyse des données de suivi	Suivi/connaissance scientifique	1	100%	Réalisé
	OO2.4 - Evaluer la présence hors du site du grand rhinolophe en période de reproduction	SE1 - Suivi des populations de chiroptères des carrières	Suivi/connaissance scientifique	3 fois par an	33%	Population suivie uniquement en hibernation
		SE4 - Recherche de gîtes estivaux à proximité	Suivi/connaissance scientifique	1	100%	Réalisé
		SE5 - Reprise et analyse des données de suivi	Suivi/connaissance scientifique	1	100%	Réalisé
	OO2.5 - Evaluer la conservation des espèces	SE1 - Suivi des populations de chiroptères des carrières	Suivi/connaissance scientifique	3 fois par an	33%	Population suivie uniquement en hibernation
		SE3 - Suivi bimensuel en hiver des populations de chiroptères	Suivi/connaissance scientifique	6 fois par an	16%	Population suivie une fois durant l'hiver
		SE4 - Recherche de gîtes estivaux à proximité	Suivi/connaissance scientifique	1	100%	Réalisé
		SE5 - Reprise et analyse des données de suivi	Suivi/connaissance scientifique	1	100%	Réalisé
	ODD3 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	OO3.1 - Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	VA1 - Mise en place de la sensibilisation ex-situ	Animation/communication/sensibilisation	n.c.	n.c.
AN2 - Information et communication sur les mesures de gestion			Animation/communication/sensibilisation	n.c.	n.c.	

VIII. LIMITES ET FREINS DE L'ANIMATION NATURA 2000

Cette tranche d'animation a été marquée, en premier lieu, par la crise sanitaire liée à la COVID. Cette situation a particulièrement entravé la mise en œuvre de l'animation sur le site durant les deux premières années (2020-2021). Toutes les rencontres avec les usagers du site ont été annulées plusieurs fois de suite. Les différents confinements n'ont pas permis d'avancer comme nous le souhaitions sur les prises de contact avec les usagers.

Concomitamment, les élections municipales de 2020 ont sclérosé le déploiement de nombreuses actions. Ces périodes n'étaient pas propices à l'action, et les mois qui en suivirent étaient plutôt dévolus à, soit engager les promesses de campagne, soit engager de nouvelles études lors d'un changement de municipalité, tout cela dans une période estivale qui laisse peu de place aux rencontres.

Par ailleurs, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques a été freinée par l'allongement des négociations relatives à la réforme de la Politique agricole commune et à son verdissement. Dans ces conditions, des incertitudes planaient sur la contractualisation agricole. En accord avec les services de l'Etat, la Chambre d'agriculture de la Gironde et le CEN Nouvelle-Aquitaine ont tout de même engagé des actions d'enquête et de prise de contact avec différents interlocuteurs du site pour aboutir à la réalisation de diagnostics d'exploitations ou de propriétés au cours de l'année 2021. Cependant, la crise du monde viticole post-COVID, plus marquée dans l'Entre-deux-mers qu'ailleurs, a également ralenti les prises de contacts. Les exploitations viticoles, cibles privilégiées par la constitution agricole du site Natura 2000, n'étaient donc pas dans des conditions favorables pour engager une réflexion sur la modification ou l'adaptation des pratiques culturales.

Néanmoins, des actions, parfois symboliques, ont vu le jour, grâce notamment à l'implication du Groupe chiroptères d'Aquitaine et aux financements de l'Etat. Ainsi, des suivis annuels des populations de chauves-souris ont été menés sur la cavité principale du site. Ces suivis permettent d'avoir une idée plus précise sur l'évolution locale des populations. Le CEN a développé une page internet dédiée, support d'une newsletter. Cette page internet permet à la fois de se renseigner globalement sur la politique Natura 2000 au niveau national et sur sa déclinaison au niveau local, tout en communiquant sur l'actualité du site ou du réseau. Même si cette action a pu voir le jour, ce n'est pas sans un délai excessif que la mise en ligne a pu se faire. En effet, le service support informatique du CEN a subi un accroissement d'activité suite à la fusion des trois anciennes structures régionales (Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine).

Conclusion

L'animation 2019-2022 de mise en œuvre du document d'objectifs par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine et la Chambre départementale d'agriculture de la Gironde a permis durant ces trois dernières années de prendre contact avec une dizaine de propriétaires, exploitants et collectivités du territoire.

Un certain nombre de ces contacts se sont concrétisés par des diagnostics d'exploitations, dans le cadre des mesures agroenvironnementales, ou par des diagnostics de propriété, permettant d'appréhender les territoires de chasse des chauves-souris. Suite à ces contacts, un contrat Natura 2000 a pu voir le jour lors de cette tranche d'animation, la dynamique est présente et permet d'envisager un poulx d'actions prévisionnelles dans le futur.

Au-delà de cela, plusieurs opérateurs publics travaillent avec l'animateur Natura 2000 dans des projets qui permettront, dès leur mise en œuvre, d'améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site.

Cependant, cette tranche d'animation a été marquée par la pandémie de COVID19 qui n'a pas permis de déployer comme prévu le prévisionnel des actions. Cette dimension sanitaire s'est également additionnée à des discussions indécises sur la politique agricole commune qui a pris du retard dans son application et a nécessité plusieurs fois des ajustements de la part des animateurs.

Cette quatrième tranche d'animation se conclut malgré tout par des perspectives positives avec des actions qui devraient se concrétiser lors de la prochaine tranche d'animation, surtout sur les zones de chasse du bassin versant.

Annexe 1 : Fiche de synthèse du site Natura 2000

Nom officiel du site Natura 2000 :	Carrière de Cénac	Numéro officiel du site Nature 2000 :	FR 7200698
Date de transmission de la ZSC :	31 juillet 2003	Date de l'arrêté de la ZSC :	22 aout 2016
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE :	oui / <input checked="" type="checkbox"/> non	Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE :	<input checked="" type="checkbox"/> oui / non
Région de localisation du site Nature 2000 :	Aquitaine	Département de localisation du site Natura 2000 :	Gironde (33)
Date de mise à jour du FSD :	28 novembre 2019	Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 :	22,63 ha
Préfet coordinateur :	Préfet de Gironde	Président du comité de pilotage du site Natura 2000 :	Préfet de Gironde
Structure porteuse :	Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde	Animateur :	Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle Aquitaine Chambre d'Agriculture de la Gironde
Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site :	-		
Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site :	1303 - Petit Rhinolophe Rhinolophus hipposideros		
	1304 - Grand Rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum		
	1305 – Rhinolophe euryale Rhinolophus euryale		
	1307 - Petit Murin Myotis blythiis		
	1308 - Barbastelle d'Europe Barbastella barbastellus		
	1310 - Minioptère de Schreibers Miniopterus schreibersii		
	1321 - Murin à oreille échancrée Myotis emarginatus		
	1323 - Murin de Bechstein Myotis bechsteinii		
1324 - Grand Murin Myotis myotis			

Annexe 2 : Arrêté préfectoral de constitution du COPIL



PREFECTURE DE LA GIRONDE

**ARRÊTÉ RELATIF A LA CREATION DU COMITE DE PILOTAGE
DU SITE D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE « CARRIERES DE CÉNAC »
Le Préfet de la Gironde
Commandeur de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu la directive habitat, faune, flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive «Habitats», et notamment ses articles 4 et 6 ;
Vu le Code de l'environnement modifié par la loi n°2005-157 du 23 février 2005, et notamment les articles L.414-2 et R.414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage ;
Vu la décision de la commission européenne du 12 novembre 2007 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, une première liste actualisée des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique, et dans laquelle figure le site n° FR7200698 « Carrieres de Cénac » ;
Vu l'arrêté n° 010675 du 15 mai 2001, modifié par l'arrêté n° 061412 du 26 juillet 2006 relatif à la création et à la constitution d'un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites à chiroptères dont le site d'importance communautaire (SIC) n° FR 7200698 – «Carrieres de Cénac»,
Vu la décision du 4 juillet 2008 du Comité Local de Suivi du site d'importance communautaire (SIC) n° FR 7200698 – «Carrieres de Cénac»,
Vu l'arrêté n°082135 du 18 novembre 2008, portant abrogation de l'arrêté n°010675 du 15 mai 2001 constituant un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites Natura 2000 à chiroptères ;
Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTÉ

Article 1 : Il est constitué un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs du site d'importance communautaire n° FR7200698 « Carrieres de Cénac ».

Article 2 : Le comité de pilotage institué à l'article 1er du présent arrêté est composé comme suit :

Représentants des collectivités territoriales de la Gironde :

- Le Président du conseil général de la Gironde ou son représentant,
- Le Maire de la commune de Cénac ou son représentant,
- Le Président de la Communauté de communes des portes de l'entre deux mers

Représentants d'associations :

- Le Président du conservatoire régional des espaces naturels (CREN) d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Président de la SEPANSO Aquitaine ou son représentant,
- Le Président du groupe chiroptères Aquitaine (GCA) ou son représentant
- Le Président de la fédération départementale des chasseurs de Gironde ou son représentant,

Représentants des intérêts agricoles, forestiers et de la propriété :

- Le Président de la chambre d'agriculture de Gironde ou son représentant,
- Le Président du syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest ou son représentant,

- Le Président du centre régional de la propriété forestière (CRPF) d'Aquitaine ou son représentant,
- Le Président du syndicat de la propriété privée rurale ou son représentant,
- Le Président de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) ou son représentant.

Représentants des intérêts touristiques :

- Le Président du comité départemental du tourisme de Gironde ou son représentant,
- Le Président du comité départemental de randonnée pédestre de Gironde ou son représentant.

Représentants des propriétaires et des ayants-droits :

- Monsieur Lacroix
- Monsieur Brignon
- Monsieur Foures
- Monsieur Dutrain
- Monsieur Vézinaud

Personnalités qualifiées et experts :

- le président du Comité scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Le Préfet de la Gironde ou son représentant,
- Le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement ou son représentant,
- Le Directeur départemental des territoires et de la Mer ou son représentant,
- Le Chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage de la Gironde ou son représentant.
- Le Délégué régional de l'ASP ou son représentant.

Article 3 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Il se réunit sur l'initiative de son président. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de sa publication

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, M. le directeur régional de l'environnement d'Aquitaine et M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Gironde sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux

le

14 MARS 2011

Le préfet
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Isabelle DILHAC

Annexe 3 : Arrêté ministériel de désignation

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de
l'énergie

Arrêté du **20 NOV. 2014**
portant désignation du site Natura 2000
carrières de Cénac
(zone spéciale de conservation)
NOR : DEVL1414913A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission européenne du 07 novembre 2013 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 carrières de Cénac » (zone spéciale de conservation FR 7200698) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant dans le département de Gironde sur une partie du territoire de la commune suivante : Cénac.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 carrières de Cénac figure en annexe au présent arrêté.

Article 3

La carte visée à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de Gironde, dans la mairie de la commune située dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 4

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **20 NOV. 2014**

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

Z1703
L. ROY



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie rurale

Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org



Site Sainte-Gence : 6, ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
tél. 05 55 03 29 07
saint-gence@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Billère : 28, route de Bayonne - 64140 Billère
tél. 05 59 32 65 19
billere@cen-nouvelle-aquitaine.org

Site de Poitiers : 44 bd Pont-Achard - 86000 Poitiers
tél. 05 49 50 42 59
poitiers@cen-nouvelle-aquitaine.org

avec le concours financier de



Crédit photographique : © CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire